



.....
COMpte RENDU

CONSEIL DE QUARTIER DU 3 FÉVRIER 2022
.....

Présents :

Habitant : François BARBELET, Jean BERTHOLET, Eric CREZE, Marc DAGUENET, Tanguy DESCAMPS, Marie Claire DESPRES, Michel DUBOIS, Gérard ESNAULT, David FERRIERE, Jean GUEGNAN, Maud GUENNO, Emmanuelle GUERIN, Cindy GUEUTIER, Germain GUEUTIER, Cyril GUILLORY, Delphine HAAS, Laurence HAMON, Vivien HIPEAU, Marie-Anne JOSSE, Anne-Françoise KERGOSIEN, Laurent LE CALVEZ, Roland LE CLÉZIO, Véronique OSBORN, Maryvonne PAINTOUX, Thibault PLONQUET, Michèle PONS, Marianne ROUSVOAL, Muriel SIEBERT, Jean-Claude THOUVENIN-HEITZ, Michelle et Gérard WERNERT

ACTEURS DE QUARTIERS : Pierre-Henri BIGER (Les Amis du Patrimoine Rennais), Anne-Marie BROSSAULT, Alain JOLLIVEL (Association Petit Faubourg Saint-Hélier), Alain COCAULT (Rennes Pôle Association), Pierre PEREZ (Association quartier Alphonse Guérin), Sylvie REUSSARD (Cercle Paul Bert), Jean-Yves SIMONET (Association Partager Baud Chardonnet)

AUTRES : Sandrine CAROFF-URFER,

Ville de Rennes et Rennes Métropole : Daniel GUILLOTIN (Conseiller municipal-délégué des quartiers Thabor/ Saint-Hélier/ Alphonse Guérin Baud-Chardonnet), Gilles SUBRECHICOT, Laurent MEUNIER, Christine Rabu (Direction de quartiers Centre)

Excusés : Christian Honoré (Rennes Pôle Association), Jean Soignon (Association Le Village d'Alfonse), Myriam Tollemer

0°) Brise-glace

Gommettes sur un plan pour situer chacun dans le quartier.

Direction de Quartiers Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](#) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

Constat d'une représentation importante du Sud du quartier (Saint-Hélier, Alphonse-Guérin, Baud-Chardonnet, Rue de Paris), mais faible sur le Nord (secteur Jules-Ferry), voire inexistante sur le secteur des Mottais et sur le secteur Maupertuis / Rostand.

1°) Présentation du rôle et de la fonction de chacun :

Par Gilles Subréchicot, Daniel Guillotin, Emmanuelle Guérin (ancienne Co-Présidente du Conseil de quartier)

2°) Présentation des nouveaux Conseils de quartiers.

Diaporama en pièce jointe.

3°) Présentation des données sociales du quartier

Cf. Fiches APRAS, adressées le 4 février à tous les participants par messagerie.

4°) Enjeux du quartier

Débat. Interventions diverses du public.

Cf. Tableau blanc de la réunion :

Placette du Verger, les mobilités, les conflits vélos et piétons, les stationnements de vélos extérieurs, des temps forts avec les habitants de l'avenue Louis Barthou, des projets intergénérationnels, l'aménagement transitoire du Villebois Mareuil, le Parc de Baud Chardonnet, Carnaval de quartier, Parentalité et famille, travailler avec les écoles, les problématiques de stationnement (Rue de Paris, Avenue Barthou), devenir de Solferino (l'immeuble Vinci, les projets d'urbanisme), la rue Duhamel dans sa partie nord, les problématiques de mictions, les bacs poubelles (rue de Paris/rue Paul Bert), Mener des expérimentations sur de la végétalisation, des rencontres entre les acteurs des associations (échanges à nouer), la pratique du skate (Jules Ferry - nuisance), le Forum comme lieu d'échange et de réceptacle des doléances, s'appuyer sur les budgets participatifs

Il est rappelé que les soucis d'usage et du quotidien ne sont pas voués à être traités par le Conseil de quartier (sauf groupe projet voué : par exemple mobilités/stationnement, salubrité, animation...). Il est possible pour cela de solliciter la Direction de quartiers Centre, par mail : dqc@ville-rennes.fr ou par téléphone au 02.23.62.11.25 ou via le Service Relations Citoyens au 02.23.62.10.10.

En cas d'urgence vous pouvez contacter le service **Ren Cité Zen** :

- par téléphone au 02 23 62 25 25

- en utilisant l'application mobile (disponible sur l'Appstore ou Google play)

Direction de Quartiers Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](http://metropole.rennes.fr) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

- en remplissant le formulaire en ligne sur le site de Rennes métropole :

<https://e->

[demarches.rennes.fr/Rennes/workflow_url?ECITIZ_ACTIVITY_PATH=Demandeur&USAGER_PROCESS=SA DP](https://e-demarches.rennes.fr/Rennes/workflow_url?ECITIZ_ACTIVITY_PATH=Demandeur&USAGER_PROCESS=SA DP)

5°) Co-animation du Conseil de quartier

À imaginer en fonction des groupes projets ?

Premières propositions de groupes :

- Nouveau quartier de Baud-Charдонnet (cf. Jean-Yves Simonet)
- Mobilités/stationnement (cf. Emmanuelle Guérin)
- Salubrité
- Animation quartier
- Nature en Ville (cf. Myriam Basle)
- Équipements sportifs et de loisirs
- .../...

L'idée est que les groupes projets soient force de proposition pour répondre aux enjeux forts du quartier. L'animateur pourrait être le référent d'une thématique.

Partir de cette question : "Comment améliorer la qualité de vie dans le quartier ?"

(Emmanuelle Guérin)

Question : quelle interface entre les animateurs ? Boite à outils DQC à mettre en place.

À désigner pour le 9 mars, date du prochain CQ2. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès de la DQC et à motiver leur envie.

6°) Visite des locaux de l'IFFDEC

Merci à elle pour son accueil.

[IFFDEC, école d'art à Rennes](#)

07) suites à ce premier conseil de quartier

Lors du prochain conseil de quartiers, vous serez invités à déterminer les premiers groupes projets sur lesquels le Conseil de Quartiers travaillera.

Par ailleurs, les personnes qui souhaitent être co-animateurs sont invités à se faire connaître auprès de la Direction de Quartiers Sud-Ouest (DQSO)

- Nomination des co-animateurs lors du prochain conseil de quartier
- Les modalités de l'utilisation de la dotation seront précisées
- Définir les premiers groupes projets

Direction de Quartiers Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](#) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>